# Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) n'a laissé ni dinar, ni dirham, ni brebis, ni chameau, et il n'a rien enjoint.

D'après ʿÂ'ishah (qu'Allah l'agrée) qui a dit : « Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) n'a laissé ni dinar, ni dirham, ni brebis, ni chameau, et il n'a rien enjoint. »
[Authentique] [Rapporté par Muslim]

ʿÂ'ishah (qu'Allah l'agrée) informe du fait que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) n'a laissé ni argent, ni biens [matériels] après sa mort, peu ou prou. Il n'a pas non plus laissé de brebis, ni de chameau, ni quoi que ce soit d'autre. Et il n'a rien enjoint [en guise de testament]. Ici, il est spécifiquement question du testament d'argent ou de biens. En effet, l'homme fournit un testament d'argent dès lors où on hérite de lui, mais le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) n'a rien laissé en héritage nécessitant cela. Toutefois, il a enjoint d'autres choses (sur lui la paix et le salut), notamment le fait d'être assidu à la prière et d'expulser les juifs et les chrétiens de la péninsule arabique.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/10987

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee